

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DLH 363 Location de l'immeuble 97-105, rue de la Jonquière (17e) à la RIVP – Avenant à bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le bail emphytéotique du 25 juillet 2012 portant location à la RIVP de l'immeuble 97-105, rue de la Jonquière et du lot de volume 13 dépendant de l'immeuble 190 ter avenue de Clichy (17e) ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions d'un avenant au bail précité ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 14 novembre 2019 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 17e arrondissement en date du 2 décembre 2019

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la RIVP, dont le siège social est situé 11-13, avenue de la Porte d'Italie (13e), un avenant au bail à construction portant location de l'immeuble 97-105, rue de la Jonquière (17e), cadastré DD 175 et du lot de volume 13 dépendant de l'immeuble 190 ter avenue de Clichy, cadastré DD 124 (17e) ;

Les conditions essentielles de cet avenant seront les suivantes :

- la durée du bail sera portée de 35 ans à 55 ans.

Article 2 : Les frais d'acte seront à la charge de la RIVP.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO